



ÉDITORIAL

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique représente l'un des principaux enjeux de la transition écologique, ainsi qu'un marché porteur pour les entreprises du Bâtiment.

La récente interdiction de la location des passoires thermiques rend nécessaire la rénovation de centaines de milliers de logements énergivores chaque année, dès aujourd'hui et jusqu'en 2028.

Afin d'encourager cette rénovation énergétique, la Première ministre, Elisabeth Borne, a par ailleurs annoncé l'augmentation du budget dédié à la transition écologique à hauteur de 7 milliards d'euros, dont une grande partie sera destinée à la rénovation énergétique.

Pour ces motifs, le marché actuel évolue vers l'offre de rénovation globale et les dispositifs d'aide sont de plus en plus conditionnés au respect des performances BBC. Pour permettre aux entreprises de monter en compétences et de répondre positivement à ces exigences, l'association RÉNOVACTIF a été fondée en 2018 au sein de la FFB Grand Paris Ile-de-France. Les missions de RÉNOVACTIF s'articulent autour de quatre axes : l'information, l'accompagnement, la promotion et la formation. La formation proposée par RÉNOVACTIF permet aux entreprises adhérentes à la FFB Grand Paris Ile-de-France d'acquérir des compétences sur l'offre de rénovation énergétique globale. À l'issue de celle-ci les participants sont en capacité de



■ **RECRUTEMENT** p. 02
Embauchez en apprentissage
À l'approche de la rentrée, les entreprises du Bâtiment ont la possibilité d'embaucher un.e apprenti.e inscrit.e en Centre de Formation d'Apprentis.

■ **PODCAST** p. 02
Les procédures collectives ne sont pas une fatalité
La mise sous contrôle judiciaire d'une entreprise pour organiser le règlement de ses créances peut être évité si le chef d'entreprise utilise les outils disponibles.



proposer une offre de travaux de rénovation énergétique globale et performante à leurs clients.

De plus, afin d'être sensibilisés aux différents enjeux, des réunions autour de thèmes d'actualité relatifs à la rénovation énergétique sont organisées chaque trimestre.

Les inscriptions pour la nouvelle session de formation pour l'année 2023/2024 sont ouvertes.

Pour vos inscriptions, ou pour toute demande d'information sur la formation ou sur les prochains événements, contactez Rosa Maria Dilengite, chargée de mission environnement (dilengiterm@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99). ▶

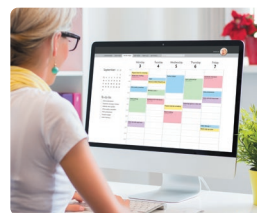


Bertrand DEMENOIS
Vice-président en charge des affaires environnementales
Président de l'association RÉNOVACTIF

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire

■ **DIRECTIVE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** p. 02
Réduction de la consommation d'énergie
Le 11 juillet, l'Assemblée plénière du Parlement européen a adopté le rapport de révision de la directive relative à l'efficacité énergétique.



■ **DURÉE DU TRAVAIL** p. 03
Le forfait jours
Saisie dans le cadre d'un contentieux d'un salarié sous statut d'Etam auquel était appliqué un forfait annuel en jours tel qu'issu de l'accord du 11 décembre 2012, la Cour de cassation a validé ce dispositif comme répondant aux exigences légales relatives au droit à la santé et au repos.



■ PRIX FORFAITAIRE DU MARCHÉ

Le coût des ouvrages dont la réalisation conditionne l'autorisation d'urbanisme doit être intégré

Dans une affaire jugée récemment, le coût de la réalisation des haies végétales clôturant le terrain d'une maison individuelle a été financièrement imputé à l'entreprise, car il s'agissait d'un élément de conformité au permis de construire. Ainsi, le coût des ouvrages dont la réalisation conditionne l'autorisation de construire doit être intégré dans le prix forfaitaire. Si la réalisation est laissée à la charge du maître de l'ouvrage, le coût doit impérativement faire l'objet d'un chiffrage de la part de l'entreprise. ►

» CONTACT

CONSEIL EN DROIT DES MARCHÉS • 01 40 55 10 71

■ PODCAST

Les procédures collectives ne sont pas une fatalité

La mise sous contrôle judiciaire d'une entreprise pour organiser le règlement de ses créances peut être évité si le chef d'entreprise utilise les outils disponibles. Dans ce podcast des Experts du Bâtiment, retrouvez tous les moyens à votre disposition au niveau régional et les structures qui peuvent vous épauler. ►

» Écoutez le podcast



■ RECRUTEMENT

Embauchez en apprentissage

À l'approche de la rentrée, les entreprises du Bâtiment ont la possibilité d'embaucher un.e apprenti.e inscrit.e en Centre de Formation d'Apprentis. Pour rappel, faire entrer un ou une jeune en apprentissage, c'est lui offrir la possibilité d'acquies un diplôme et d'être formé au métier, aux pratiques et aux valeurs de l'entreprise. Conscient de l'évidence de cette voie d'excellence, le gouvernement ne cesse de prolonger les mesures pour soutenir l'appren-

tissage. En effet, aujourd'hui les entreprises bénéficient toujours de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage d'un montant de 6 000 € et d'une réduction générale des cotisations sociales.

La Fédération Française du Bâtiment Grand Paris Ile-de-France et ses CFA restent mobilisés pour vous aider à embaucher vos apprentis pour la rentrée. ►

» CONTACT

CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

■ DIRECTIVE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Réduction de la consommation d'énergie

Le 11 juillet, l'Assemblée plénière du Parlement européen a adopté le rapport de révision de la directive relative à l'efficacité énergétique. La directive s'inscrit dans les objectifs fixés par le « fit for 55 », le programme de l'Union européenne visant à réduire de 55 % les émissions de CO₂ d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

L'objectif fixé par la directive est d'atteindre une réduction de 11,7 % de la consommation finale d'énergie.

Afin de contribuer à l'objectif, chaque état membre doit fixer sa trajectoire nationale indicative dans son plan national intégré en matière d'énergie pour atteindre l'objectif.

La première impulsion devra être donnée par les organismes publics, qui auront une obligation spécifique de réduire la consommation de 1,9 % et de rénover chaque

année au moins 3 % de la surface totale au sol des bâtiments appartenant à des organismes publics. ►

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE

dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99



■ DÉSORDRES AFFECTANT LES PARTIES COMMUNES

Impossibilité d'action en paiement d'un copropriétaire

Les juges rappellent qu'un copropriétaire peut agir seul lorsqu'il y a atteinte aux parties communes par une entreprise effectuant des travaux dans un immeuble en copropriété. En revanche, il ne peut pas agir seul pour demander à l'entreprise le paiement du coût des travaux de remise en état. Seul le syndicat des copropriétaires peut demander judiciairement ce paiement. ►

» CONTACT • CONSEIL EN DROIT DES MARCHÉS • 01 40 55 10 71



■ GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

L'assignation du constructeur ne vaut pas notification des désordres



Pour rappel, à la réception des travaux, le client signale des réserves au PV de réception, et il peut également signaler, pendant l'année de parfait achèvement, les désordres, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans une affaire récente, les juges ont eu à se prononcer sur la question de savoir si une assignation, document de procédure par lequel on cite à comparaître en justice quelqu'un, valait notification écrite des désordres pendant l'année de parfait achèvement. Les juges ont réaffirmé leur position, en rejetant la demande d'indemnité du maître d'ouvrage, car l'assignation ne remplace pas la notification écrite préalable. ►

» CONTACT

CONSEIL EN DROIT DES MARCHÉS • 01 40 55 10 71

■ GESTES

Éclats d'Automne : une soirée foraine !

Le 13 octobre prochain, les adhérents de GESTES et ses partenaires se retrouveront pour une soirée festive dans le cadre magique du Musée des Arts Forains. Construit fin 19^{ème} siècle, le bâtiment du Musée des Arts Forains abrite la reconstitution d'une fête foraine d'antan. Les participants auront l'immense privilège d'utiliser à loisir les manèges centenaires et les attractions. En franchissant les portes, ils changeront



d'époque, ils seront en 1900, âge d'or de la fête foraine.

Une soirée basée sur la convivialité, pour se rencontrer, échanger et partager un moment ensemble, pour renforcer le lien et la cohésion entre adhérents, pour participer aux nombreuses animations et profiter du cadre extraordinaire du Musée des Arts Forains autour d'un cocktail dinatoire. ►

» RÉSERVATIONS AUPRÈS DE GESTES

hamichel@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 00

■ CESAME

Le kit adhérent

L'année 2023, pour CESAME, a été marquée par la mise à disposition des premiers outils d'un kit de communication dont l'objectif est de permettre aux adhérents de valoriser leur appartenance à la Chambre. Après les stickers véhicules, une affiche avec des numéros utiles, des signatures de mail, une charte d'adhésion est en cours de rédaction. Elle devrait être disponible en début d'année. Ces supports sont à disposition sur le site internet www.lesmetiersdumetal.org : Mon CESAME – Kit de communication ►

» CONTACT • Karine SANCHEZ

sanchezk@groupe-metallerie.fr • 06 81 73 41 47



■ DURÉE DU TRAVAIL

Le forfait jours

Saisie dans le cadre d'un contentieux d'un salarié sous statut d'Etam auquel était appliqué un forfait annuel en jours tel qu'issu de l'accord du 11 décembre 2012, la Cour de cassation a validé ce dispositif comme répondant aux exigences légales relatives au droit à la santé et au repos, puisqu'il prévoit :

- le suivi régulier de l'organisation du travail des salariés par la hiérarchie qui veille notamment aux éventuelles surcharges de travail et au respect des durées minimales de repos ;
- la tenue d'un document individuel de suivi de ces journées et demi-journées tout en précisant leur qualification (congrés payés, repos hebdomadaire, etc.) ;
- l'organisation d'un point régulier des jours de travail et de repos pour favoriser leur prise dans le courant de l'exercice.

L'ensemble de ces mesures assurent le contrôle de la durée raisonnable de travail et des différents repos. ►

» CONTACT

CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

Retrouvez
la FFB GRAND PARIS
ILE-DE-FRANCE
et son ACTUALITÉ sur les
RÉSEAUX SOCIAUX



@FFBGRANDPARIS





© ManuMovies

■ CONCOURS MÉTAL'JEUNES

Des talents et des compétitions

La remise des prix de la 13^{ème} édition du concours Métal'Jeunes organisé par l'Union des métalliers s'est tenue le 7 juillet dernier au cours des assises de la Métallerie. Plus qu'un concours, Métal'Jeunes est un projet pédagogique sur deux ans. Les élèves constituent des équipes et travaillent sur une pièce dont le sujet est imposé et qui fait toujours appel

à leur créativité et à leur maîtrise technique. Cette année, le thème était « les révolutions spatiales » et les neuf lauréats ont eu le privilège de recevoir leur prix des mains de Jean-François Clervoy, astronaute. Retrouvez toutes les infos sur Métal'Jeunes via [ce lien](#).

» » CONTACT • Karine SANCHEZ
sanchezk@groupemetallerie.fr • 06 81 73 41 47

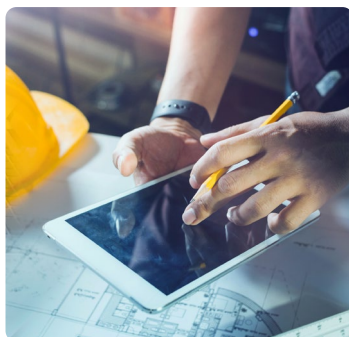
■ RENCONTRES CROISSANCE ET TECHNOLOGIE CSEEE

Vers le chantier 4.0

Plus industriels, plus numériques, plus économes en ressources, plus sûrs... la voie est tracée pour les chantiers de demain avec des technologies et des méthodes qui visent à concilier gains de productivité, réduction des coûts et des délais de construction et amélioration de la qualité et de la maintenabilité.

Quelles sont les évolutions à venir, et particulièrement pour le métier d'électricien ? Comment se préparer dès aujourd'hui aux nouveaux marchés avec des méthodes, des outils et des procédures adaptées ? Pour son édition 2023 des Rencontres Croissance et Technologie, la CSEEE réunit des professionnels et des experts d'horizons complémentaires : architecture, économie de la construction, lean-management, construction hors site, numérique, électricité... À Paris, le jeudi 19 octobre après-midi.

» » DEMANDES DE PARTICIPATION • contact@cseee.fr



■ WORLDSKILLS

Finale nationale de la compétition



Les métalliers sont très présents aux côtés des jeunes talents de la compétition. L'équipe des permanents s'était d'ailleurs rendue aux sélections régionales et sera présente à la finale nationale pour soutenir les 13 candidats.

[Voir leurs portraits](#)

» » FORMATION • Aurélie LAVERSANNE
laversannea@groupemetallerie.fr • 06 30 14 45 33

» » COMMUNICATION • Karine SANCHEZ
sanchezk@groupemetallerie.fr • 06 81 73 41 47

■ PETIT-DÉJEUNER D'INFO Le secteur en chiffres

Mieux comprendre comment nos entreprises se situent dans un contexte macro-économique très contrasté, tel sera l'objectif du prochain petit-déjeuner d'info proposé aux adhérents de GESTES. Il sera animé par les experts de BTP Banque qui présenteront l'étude réalisée par la banque pour l'année 2022 sur les performances des entreprises du BTP, et plus particulièrement celles des entreprises du secteur du second œuvre finition.

Jeudi 5 octobre 2023 à 8h30.

» » CONTACT ET INSCRIPTIONS • Leïla HAMICHE
hamichel@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 07



la lettre

N°373 Septembre 2023

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

01 40 55 10 00

contact@grandparis.ffbatiment.fr

www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/federations-regionales/grand-paris-idf

[f](#) [x](#) [in](#) [yt](#) [ig](#) [td](#) @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris Ile-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS Adobe Stock, DR

COPYRIGHT FFB Grand Paris IDF - 2023

CRÉATION GRAPHIQUE
manuelmoreau@icloud.com

